

à travailler, ce qui leur permettrait de toucher un revenu substantiel durant l'été.

Actuellement, le gouvernement laisse croire à des milliers de jeunes qu'ils pourront réaliser un projet. C'est malheureusement décevoir des milliers de jeunes. Malgré des crédits de l'ordre de 35 millions de dollars cette année, ce qui est un effort louable de la part du gouvernement, celui-ci constatera que des milliers de jeunes seront très déçus de cette politique, parce que l'on aura accepté un projet sur six. Étant donné les circonstances, j'aimerais rappeler au gouvernement qu'il aurait profité à modifier non seulement la sélection des projets, mais aussi la façon dont le programme est présenté.

Je ne peux m'empêcher, monsieur le président, de souhaiter la disparition de cette plaie qu'est le chômage. Je voudrais aussi dire au gouvernement que, dans ma circonscription, sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Montréal et Berthier, les municipalités de Saint-Sulpice, Lanoraie et Lavaltrie, situées le long du fleuve, éprouvent des problèmes depuis plusieurs années à cause de l'érosion qui se produit au printemps. Est-il possible de demander au ministre que des crédits soient consacrés à la construction d'un mur de soutènement? Le fleuve Saint-Laurent est un cours d'eau très important pour la navigation. Les changements techniques dans le domaine du transport par bateaux progressent aussi vite que dans les autres domaines.

• (1610)

A l'est de ces municipalités, un barrage ayant été construit depuis quelques années, les propriétaires riverains, tous les printemps, me font parvenir des demandes de subventions pour que le ministère des Travaux publics enrayer l'érosion dévastatrice. L'honorable député de terrebonne (M. Comtois) pourrait en dire autant, étant donné que la ville de Derpigny fait partie de la région dont je parle, c'est-à-dire celle qui s'étend entre Montréal et Berthier. L'honorable député de Berthier (M. Yanakis) est sûrement au courant, lui aussi, de ce problème.

Or, au lieu de dépenser des sommes d'argent tous les ans, comme on le fait depuis 100 ans, se contentant de transporter quelques pierres pour effectuer quelques réparations de fortune, il serait important, à mon sens, de construire un mur de soutènement permanent. Ce projet important assurerait de l'emploi à un bon nombre de chômeurs. Ainsi, les propriétaires riverains seraient en sécurité. Au fait, ils sont cette année vraiment inquiets de l'érosion, qui menace non seulement le terrain, mais également les bâtisses qui s'y trouvent. J'invite donc l'honorable ministre à considérer la possibilité d'affecter certains crédits à la réalisation de ce projet. Les municipalités ont présenté de nombreuses instances au ministère des Travaux publics, mais parce que certaines normes ont été établies il y a quelques années, on se défend bien d'assumer la responsabilité pour cette érosion. Or, nous savons parfaitement bien que le niveau du fleuve a été augmenté, en vue du transport maritime, ce qui ne laisse pas de causer des inquiétudes sérieuses aux propriétaires riverains. Un projet d'une telle envergure permettrait, pour un certain temps, d'assurer du travail à des gens qui n'attendent que cela.

Monsieur le président, j'aimerais mentionner aussi que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter attend toujours la révision des zones désignées qu'on nous avait promise et qui sera annoncée, espérons-le, par l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Samedi dernier, la ville de Joliette, d'une façon

[M. La Salle.]

officielle, a demandé à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale la désignation d'une zone plus avantageuse que celle dont bénéficie la circonscription que je représente.

Ce n'est pas que la situation économique de ma circonscription soit plus rose que celle des autres, mais elle n'est probablement pas pire non plus. Mais je crois qu'en toute justice, ma circonscription a tout autant besoin de ces avantages que certaines circonscriptions voisines—dont je ne suis pas jaloux d'ailleurs—qui bénéficient d'une désignation plus avantageuse que celle de la circonscription que je représente.

J'invite donc encore une fois l'honorable ministre à considérer de nouveau notre demande, et ce avec beaucoup d'attention, comme il l'a toujours fait, d'ailleurs. Au fait, il y a deux ans, j'avais le plaisir d'apprendre, de la bouche même du ministre, que ma circonscription bénéficierait de subventions de 10 p. 100 sur tous les investissements, et de \$2,000 sur tous les nouveaux emplois. Mais comme certaines circonscriptions peuvent bénéficier d'un taux de subventions allant jusqu'à 20 p. 100, et de \$5,000 par nouvel emploi, la situation devient très pénible pour la circonscription que je représente, notamment pour ses municipalités, sans compter la ville de Joliette, qui fait des efforts inouïs avec une commission industrielle importante, bien rodée et bien organisée. Mais tout cela fait que nous avons perdu certaines injections économiques, à cause d'une concurrence inégale.

Étant donné que nous vivons dans une société juste, sans doute que le ministre se penchera sérieusement sur cette question et annoncera, d'ici le 30 juin, d'excellentes nouvelles non seulement pour les électeurs de Joliette, mais aussi pour toute la région qui, grâce à cette expansion, pourra connaître un renouveau économique remarquable.

Monsieur le président, j'ai l'impression que mon temps de parole est écoulé. Je regrette de ne pouvoir continuer mes remarques, car j'avais d'autres observations à faire, mais je terminerai en appelant de nouveau l'attention du ministre des Finances, au nom de ceux que je représente, sur les besoins pressants auxquels se heurtent les électeurs de la circonscription de Joliette, que j'ai l'honneur de représenter.

[Traduction]

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui m'ont précédé au cours du présent débat pour féliciter le ministre des Finances (M. Turner) de son premier exposé budgétaire. J'étais des plus heureux de constater que le gouvernement avait enfin décidé de rejeter le principe d'indexation de 2 p. 100 du coût de la vie en faveur de celui de l'ajustement des paiements afin que l'augmentation réelle du coût de la vie, exprimée en pourcentage, vienne s'ajouter aux revenus des Canadiens qui ont 65 ans et plus. J'ai été interrogé à plusieurs reprises sur ce point, surtout par des gens du groupe des revenus moyens. Ceux-ci ont l'impression que le gouvernement abandonne le principe de la sélectivité pour retourner à celui de l'universalité. A l'intention de ceux qui ont cette impression, permettez-moi d'ajouter que cette nouvelle approche n'entre nullement en conflit avec le principe de la sélectivité. L'inflation frappe tout le monde, et pas seulement ceux qui ont eu la chance de faire quelques économies et qui toucheront un revenu à leur retraite. Je suis heureux que ce soit le ministre des Finances actuel qui ait pris l'initiative d'insérer ce mécanisme d'indexation qui s'appliquera aux personnes que j'ai mentionnées. Personne au Canada n'a autant besoin